

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

47. QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1), 46.33.42.47 CCP 1248.74 N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1290 - 17 mars 1988 - 7,5 F

D 1290 AMÉRIQUE LATINE: LES "HUIT" ET L'ENGAGEMENT -

Réunis à Acapulco, Mexique, du 27 au 29 novembre 1987, les chefs d'Etat de huit pays latino-américains ont signé au terme de leurs travaux un important document intitulé "Engagement d'Acapulco pour la paix, le développement et la démocratie", dont nous donnons ici le texte intégral. C'est un tour d'horizon sur les grands problèmes auxquels sont affrontées l'Amérique latine et les Caraībes.

Les huit pays signataires sont l'Argentine, le Brésil, la Colombie, le Mexique, le Panama, le Pérou, l'Uruguay et le Venezuela. Il s'agit en fait des mexique, le Panama, le Perou, l'oruguay et le Venezuela. Il s'agit en fait des membres des groupes dits de Contadora et d'appui qui ont largement contribué à l'accord de paix signé en août dernier entre les cinq pays d'Amérique centrale (cf. DIAL D 1169, 1231 et 1239). Dans le cas présent, la rencontre d'Acapulco est une nouvelle étape dans l'affirmation d'un esprit d'indépendance proprement latino-américain, face à l'Organisation des Etats américains (OEA) où les

Etats-Unis entendent continuer de jouer un rôle hégémonique.

La résolution d'Acapulco est à situer dans la perspective de la "Déclaration de Quito" de janvier 1984 (cf. DIAL D 921) et de l'"Accord de Cartagena" de juin 1984 (cf. DIAL D 972).

- Note DIAL -

ENGAGEMENT D'ACAPULCO POUR LA PAIX LE DÉVELOPPEMENT ET LA DÉMOCRATIE

Chefs d'Etat des pays membres du Mécanisme permanent de consultation et de concertation politiques(1) - Argentine, Brésil, Colombie, Mexique, Panama, Pérou, Uruguay et Venezuela - réunis à Acapulco, Mexique, nous avons passé en revue les grands défis politiques et économiques auxquels nos pays ont à faire face, puis cherché, sur la base des affinités fondamentales qui nous unissent, les réponses possibles aux aspirations et expériences légitimes de progrès et de bien-être de nos peuples.

1. Ce qui a guidé nos travaux c'est l'accord de fond sur la nécessité impérative d'une concertation politique accrue entre nos gouvernements, suite à l'expérience encourageante du Mécanisme permanent de consultation et de concertation politique, et de celle qui l'a immédiatement précédé: l'action des groupes de Contadora et d'appui. Nous sommes fortement encouragés en ce sens par l'existence reconnue, entre nous, d'une communauté d'intérêts, d'une même vocation à la démocratie dans le développement, la justice et l'indépendance, ainsi que du même sens de la solidarité avec tous les peuples de la région: l'Amérique latine et les Caraībes. Cette large convergence d'intérêts nous a amenés à la conclusion que le Mécanisme permanent est l'occasion et la structure appropriées pour que nous nous réunissions à un rythme annuel.

⁽¹⁾ Structure continentale de concertation inter-étatique mise en place suite à l'expérience de concertation diplomatique du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui à propos de l'Amérique centrale (NdT).

- 2. La négociation internationale appelle la mise en place d'un pouvoir conjoint d'influence et de décision. En conséquence, seules une plus grande identification et une meilleure articulation des intérêts de l'Amérique latine et des Caraïbes pourront diminuer la vulnérabilité de notre région aux facteurs extérieurs. Cet objectif correspond à une avancée historique de nos peuples, ainsi qu'au sens d'une coresponsabilité dans le règlement des problèmes qui touchent à la communauté internationale.
- 3. Nous lançons un appel aux chefs d'Etat des pays industrialisés pour l'ouverture d'un dialogue politique en vue de la suppression des obstacles au développement, à la réorganisation de l'économie mondiale et aux accords en matière de prix et de sécurité.
- 4. Forts de l'idéal d'unité et de démocratie de nos peuples, nous invitons fraternellement les gouvernants d'Amérique latine et des Caraïbes à s'engager avec nous dans le sens de l'intégration et de la coopération pour le développement, seule voie apte à nous conduire à une authentique communauté de nations.
- 5. Nos peuples ont aujourd'hui clairement conscience de la nature et de l'ampleur des défis auxquels ils sont affrontés dans chaque pays, ainsi que de la façon dont ils s'intègreront dans le concert des nations. Aussi sommes-nous tombés d'accord sur la nécessité historique d'élaborer un projet commun de développement en fonction des initiatives et capacités de chaque pays, dans une volonté d'intégration régionale, d'identité culturelle renforcée et de présence accrue de nos pays dans les relations internationales.
- 6. Il importe de traduire dans les faits la force de notre solidarité. C'est pourquoi les huit chefs d'Etat que nous sommes, réunis à Acapulco, avons d'un commun accord décidé de contribuer à la définition d'un projet de développement de l'Amérique latine et des Caraïbes dont la force serait la concertation et l'intégration pour la paix, la sécurité, la démocratie et le bien-être social. Telles sont, pour nos peuples, leurs légitimes aspirations au progrès.

L'impact sur notre région de la situation internationale

- 7. L'analyse de l'évolution actuelle du monde nous amène à être d'abord attentifs aux événements politiques et économiques qui influent sur la viabilité de notre développement, et dans lesquels nos gouvernements doivent jouer de leur influence.
- 8. Les tensions entre les deux grandes puissances ont donné naissance à un arsenal nucléaire qui menace la sécurité de tous les pays et jusqu'à la vie sur la planète; il est l'occasion d'un détournement d'importantes ressources financières, scientifiques et technologiques au profit de la course aux armements, et au détriment du développement. Ce phénomène est cause de déséquilibres et de désajustements dans le système économique international; il est facteur d'accroissement de la concurrence politique, stratégique et idéologique entre les deux blocs de pouvoir; il exacerbe les conflits régionaux; il élargit les tensions aux pays en voie de développement, en affectant ainsi leurs possibilités de progresser dans la paix et la stabilité et en affaiblissant parfois leur capacité de libre détermination.
- 9. Nous observons avec satisfaction les résultats obtenus dans les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur l'élimination des fusées nucléaires à courte et moyenne portée. Cependant ces accords sont passés en marge du système multilatéral et, surtout, de la Conférence de Genève sur le désarmement. Ils devront donc se compléter d'un renforcement des mécanismes multilatéraux prévus par la Charte des Nations-Unies de façon à permettre la participation effective de l'ensemble de la communauté internationale en matière de sécurité, de préservation de la paix et de coopération. Il est urgent que de tels accords soient également signés en matière de réduction des dépenses militaires et de la course aux autres armements, ainsi que pour la cessation des tensions qui ont eu des effets dévastateurs dans les conflits régionaux. Et cela dans le respect absolu de la libre détermination et des intérêts des pays impliqués.
- 10. Les flux financiers transnationaux entre les principaux pays industrialisés ont augmenté au point d'avoir des incidences déterminantes sur tous les aspects de la vie économique. Leur instabilité, ajoutée aux déséquilibres prévalant entre ces mêmes pays par manque de capacité d'organisation d'une croissance mondiale harmonisée, a été largement démontrée par la chute récente des cotations sur les principales places boursières du monde. Ces événements manifestent que, dans un climat d'incertitude croissante, les possibilités de récession mondiale augmentent d'autant, en compromettant ainsi le dé-

veloppement et le bien-être des peuples du monde entier. Parallèlement il n'existe pas d'action multilatérale qui permettrait, au niveau des pays en voie de développement, une coordination efficace des politiques pour une relance de l'économie et du commerce mondial.

- 11. (...)
- 12. (...)
- 13. (...) (2) économie internationale. Les pays de notre région, dans leur ensemble, ont été contraints de remettre à l'extérieur, au titre du service de la dette, des proportions insupportables de leurs rentrées financières.
- 14. Dans les pays de la région les effets sociaux de la crise se traduisent également par la contraction des dépenses publiques pour l'éducation, la santé, le logement, les infrastructures et les services. Il y a eu une baisse de la capacité de conduire la politique économique et sociale. Malgré les efforts pour poursuivre les programmes ou services en faveur des groupes sociaux les plus démunis, il y a eu augmentation de la pauvreté et diminution des possibilités de travail et de progrès.
- 15. Le contrôle oligopolistique des technologies avancées s'est soldé par une nouvelle division internationale du travail qui restreint la diffusion du savoir technologique et aboutit à la perte de compétitivité de nos produits sur les marchés internationaux, en raison surtout des produits de remplacement des principales matières premières. Cette nouvelle division internationale du travail accentue l'exclusion des pays en voie de développement des structures de production et des centres internationaux de décision; elle crée des nouveau modes de dépendance et d'asymétrie.
- 16. Consciente de l'importance de sa responsabilité dans son propre développement, la région d'Amérique latine et des Caraïbes a fait des efforts extraordinaires pour réajuster les économies nationales, tout en promouvant des changements structurels pour moderniser les systèmes de production. Mais l'autodiscipline s'est révélée insuffisante. Il est devenu évident qu'aucun programme économique durable ne permettra d'atteindre l'objectif d'une croissance soutenue sans inversion des transferts financiers massifs vers l'extérieur, en limitant le service de la dette à la capacité réelle de paiement de chacun des pays concernés. Il est également nécessaire de modifier le contexte économique extérieur, aujourd'hui défavorable, par une action concertée de la communauté internationale.
- 17. En matière de commerce international, les obstacles rencontrés par nos pays sont rendus plus infranchissables par la pratique de décisions unilatérales qui contreviennent ouvertement aux normes arrêtées par l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT). Ces décisions ne visent pas seulement la satisfaction d'intérêts étroitement nationaux, par des mesures coercitives et discriminatoires entre signataires de l'Accord général, elles portent aussi directement atteinte au droit international et remettent en cause la survie même des règles du système commercial multilatéral, en particulier ses moyens fondamentaux de règlement des controverses.
- 18. La crise des systèmes de coopération internationale contribue à déstabiliser l'économie mondiale. Une manifestation évidente en est l'affaiblissement du multilatéralisme. Les organisations internationales ne reçoivent plus le soutien de certains pays développés, ce qui fait obstacle à la mise en place d'un système de rapports entre Etats sur la base du droit international, de l'équité et de la justice.
- 19. Ce lourd panorama a également des répercussions négatives dans le domaine culturel et éducatif dont l'importance pour la paix, la démocratie, l'intégration et le développement de la région n'est pas toujours suffisamment reconnue. Nous sommes donc disposés à défendre notre patrimoine et la création culturelle, conçus comme l'expression authentique de nos peuples; de même nous engageons-nous à développer l'éducation car elle est un droit fondamental de nos sociétés.

Les principaux défis pour nos pays

20. Dans un tel contexte nous, les huit présidents, avons cerné les principaux défis que doivent relever nos pays dans leur effort de concertation et de développement pour concrétiser un projet politique viable:

^[2] Passages manquants dans la télécopie ayant servi à cette traduction française [NdT]

- la préservation de la paix et de la sécurité de l'Amérique latine et des Carafbes;
- le renforcement de la démocratie et du respect des droits de l'homme;
- la restauration de notre capacité d'un développement soutenu et autonome;
- le règlement du problème de la dette;
- la mise en place d'un système commercial international juste, ouvert et sans protectionisme;
- la stimulation du processus d'intégration au niveau de l'Amérique latine et des Caraībes;
- une participation accrue de nos pays à l'économie internationale;
- un développement autonome et accéléré de la science et de la technologie;
- le renforcement de la capacité de négociation des huit gouvernements et de la région dans son ensemble;
- la réaffirmation de l'identité culturelle de la région et l'échange d'expériences éducatives.

La sécurité de l'Amérique latine et des Caraïbes: paix, démocratie et développement

- 21. Afin d'intensifier les actions en faveur du développement dans la démocratie, la justice et l'indépendance, nous estimons nécessaire de poser comme postulat que la sécurité de notre région porte aussi bien sur la paix et la stabilité que sur ce qui touche à la vulnérabilité politique, économique et financière. Dans ce but, nous nous sommes engagés à mener des actions concertées pour:
- encourager les initiatives en faveur du désarmement et de la sécurité sur le plan international;
- permettre la confiance réciproque et rechercher les solutions appropriées aux problèmes et aux conflits affectant la région;
- contribuer, par la coopération et la consultation, à la défense et au renforcement des institutions démocratiques;
- impulser et élargir le dialogue politique avec d'autres Etats et groupes d'Etats, dans la région comme en dehors d'elle;
- oeuvrer au rapprochement des positions en faveur du multilatéralisme et de la démocratisation dans les décisions internationales:
- favoriser la création de zones de paix et de coopération;
- stimuler les processus d'intégration et de coopération pour une plus grande autonomie régionale;
- mener une lutte active et coordonnée pour éradiquer la pauvreté absolue;
- renforcer la coopération contre le trafic de stupéfiants et contre le terrorisme.
- 22. La paix dans notre région est étroitement liée au respect des principes de libre détermination des peuples, de non intervention dans les affaires intérieures des Etats, de règlement pacifique des litiges, de l'interdiction de la menace de la force ou de son usage, de l'égalité juridique des Etats et de la coopération internationale pour le développement.
- 23. L'action des groupes de Contadora et d'appui constitue une expérience sans précédent de concertation latino-américaine en matière de paix et de sécurité régionales, qui a contribué de façon décisive à la réalisation de l'accord signé à Guatemala-Ville par les cinq présidents centro-américains. Esquipulas II (3) est l'expression souveraine de la volonté politique des pays centro-américains de règlement des conflits par la voie du dialogue, en dehors de la confrontation Est-Ouest et dans le respect des intérêts légitimes de tous les Etats. Des pas importants ont été franchis dans la mise en oeuvre des engagements souscrits; l'avancée est prometteuse et doit continuer de recevoir le soutien le plus large de la communauté internationale.
- 24. Nous exprimons notre reconnaissance envers les gouvernements et les partis impliqués en Amérique centrale pour les succès obtenus, lesquels sont porteurs d'espoir dans l'objectif partagé de parvenir à une paix stable et à la démocratie dans la région. Nous soulignons en particulier les résultats en matière de réconciliation nationale, d'amnistie, de rétablissement des libertés fondamentales et de constitution d'un parlement centro-américain.
- 25. Nous sommes parfaitement conscients des énormes difficultés d'un respect intégral et ponctuel des accords d'Esquipulas, mais les progrès accomplis nous poussent à lancer un vibrant appel à continuer d'avancer simultanément sur tous les engagements pris.
- 26. Nous continuerons, activement et solidairement, d'impulser la négociation diplomatique dans son ensemble. Nous affirmons en particulier notre responsabilité, en tant que gouvernements, dans la Commis-

^[3] Nom donné à l'accord de Guatemala du 7 août 1987 (NdT).

sion internationale de vérification et de suivi (4).

- 27. Nous lançons un appel aux gouvernements ayant des liens et des intérêts dans la région pour qu'ils contribuent véritablement à ce processus de négociation, et respectent les principes de non intervention et de libre détermination qui sont fondamentaux pour une coexistence harmonieuse entre les Etats centro-américains.
- 28. Le processus de négociation en cours doit s'accompagner d'une amélioration de la situation économique et sociale des pays concernés. C'est pourquoi nous avons décidé d'apporter notre soutien à l'élaboration d'un programme international d'urgence portant sur une coopération économique au profit des pays centro-américains et comportant des mesures de redressement de leurs économies respectives. Les axes de notre participation à un tel programme seraient en particulier:
- 1) des mesures de stimulation du commerce inter-régional centro-américain, et des facilités accordées aux exportations de cette aire en direction des marchés de nos pays;
- 2) un renforcement de la coopération financière entre nos pays et ceux d'Amérique centrale, allant jusqu'à l'attribution de ressources à un établissement financier tel que la Banque centro-américaine d'intégration économique;
- 3) un soutien pour une relance des efforts d'intégration centro-américaine;
- 4) des projets spécifiques en matière d'aide alimentaire d'urgence, d'agro-pastoral et d'agro-industrie, ainsi que de formation professionnelle. Il sera également proposé au Haut commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés un grand programme d'urgence en faveur des réfugiés et des personnes déplacées de la région.
- 29. A cette entreprise devront être conviés tous les pays soucieux de paix et de développement, ainsi que les organismes d'intégration centro-américaine, les organismes latino-américains et les organismes économiques internationaux.
- 30. Nous réaffirmons une nouvelle fois que la paix et la stabilité en Amérique centrale sont pour nos gouvernements des questions prioritaires. Se trouvent en jeu non seulement l'affermissement de la démocratie et le développement dans la libre détermination des peuples centro-américains, mais également les intérêts de chacun de nos pays.
- 31. Nous considérons que le respect strict des traités du Canal de Panama de 1977 (5), qui comportent le passage du canal sous contrôle panaméen exclusif, est de première importance pour la préservation de la paix et de la sécurité dans la région.
- 32. Nous réaffirmons également notre soutien aux droits légitimes de souveraineté de la République argentine sur les îles Malouines et nous rappelons la nécessité de parvenir à un rapide règlement du conflit par des négociations entre les parties.
- 33. Nous soulignons la particulière importance qu'aura la Déclaration de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique-Sud, approuvée par l'Assemblée générale des Nations-Unies, sur le rapprochement des peuples latino-américains et africains. Nous réaffirmons notre refus d'introduction d'armes nucléaires dans la région et la nécessité de préserver celle-ci des tensions inhérentes à la confrontation des deux blocs militaires. Nous encourageons la mise en place de traités similaires dans le Pacifique-Sud et dans les autres zones de la région.
- 34. Nous renouvelons notre volonté de poursuivre individuellement et collectivement le combat contre le trafic de stupéfiants dans ses diverses modalités. Nous soulignons parallèlement que cet objectif ne pourra être atteint sans l'action concertée de tous les Etats, en particulier celle des pays industrialisés où se trouvent les plus grands centres de consommation.
- 35. Nous donnons notre soutien à l'élaboration d'un plan régional pour une action concertée d'éradication de la pauvreté absolue. Pour cela nous renouvelons notre engagement dans le sens de mesures propres à améliorer la qualité de vie des secteurs les plus démunis.

⁽⁴⁾ C'est le lieu de rappeler que le rapport de cette commission au sommet des présidents centro-eméricains de Sen José. Coste Rica, le 15 janvier 1988, avait été marginalisé (sauf par le Nicarague) parce que "trop favorable" à ce dernier pays. Cf. DIAL D 1272 [NdT]. (5) Cf. DIAL D 106, 238, 252, 321, 348 et 397 [NdT].

36. Le Parlement latino-américain, dont le traité de constitution a été récememnt signé par nos gouvernements et par dix autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, représente une contribution significative à la solidarité et à la concertation entre les Latino-Américains. Cette initiative a reçu le soutien de nos huit gouvernements, convaincus que nous sommes de la nécessité d'en faire un moyen efficace de renforcement de la démocratie et d'accroissement de l'intégration régionale.

Le développement économique et social

Dette extérieure

- 37. Le retour à une croissance économique soutenue, l'élévation du niveau de vie de nos peuples et l'affermissement de la démocratie dans la région appellent un règlement juste et permanent du problème de la dette extérieure, ainsi que des mesures immédiates pour diminuer le poids du service de la dette. Il faut pour cela mettre un terme à l'incertitude due à l'instabilité économique internationale, et inverser les transferts nets de l'épargne vers l'extérieur, aggravés par la détérioration des termes de l'échange.
- 38. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont décourageants. Cependant il est désormais acquis que tout règlement viable doit comporter, comme condition nécessaire, une croissance soutenue dans les pays débiteurs; que le service de la dette doit être ajusté aux possibilités de paiement de chaque pays; que le problème est de nature politique; que la responsabilité de cet état de choses est partagée entre débiteurs et créditeurs: enfin, qu'il est nécessaire d'arriver à des formules de compromis pour atténuer l'impact négatif des facteurs externes échappant au contrôle des pays débiteurs.
- 39. Jusqu'à présent les négociations n'ont pas été le reflet de ces principes. Elles ne représentent que des palliatifs temporaires et ne constituent pas un règlement définitif du problème, puisque le poids de la dette continue d'augmenter. Les négociations sont à effets récurrents, trop vastes et trop complexes, ce qui est un facteur d'incertitude dans l'élaboration des politiques de développement à long terme, et ce qui a pour effet de bloquer les projets d'investissement et les sources autonomes de financement.
- 40. Pour parvenir à un règlement définitif du problème, il importe donc que ces principes largement reçus se traduisent en actions concrètes et en efforts des parties concernées, dans le cadre de la coresponsabilité et de l'équité.
- 41. Pour ce qui est des aspects les plus immédiats du problème, et devant l'impossibilité d'assurer le service de la dette qui dépasse la capacité de paiement des pays débiteurs, afin d'ajuster ce service aux besoins du développement, nous avons décidé d'orienter notre action vers des négociations dans les sens suivants:
- 1) Obtenir des crédits suffisants et appropriés auprès des banques de commerce, de façon à poursuivre les programmes de développement, à limiter les transferts financiers et à rembourser une partie des intérêts et des prêts des banques. Sans ce financement le service régulier de la dette est impossible.
- Imposer des limites aux taux d'intérêts selon des modalités arrêtées entre les parties, afin de garantir la continuité des programmes de développement et la prévisibilité de la gestion économique.
- 42. Pour avancer dans la recherche d'un règlement définitif du problème, nous avons décidé de donner à nos ministres des instructions dans le sens de l'ouverture, à brefs délais, de négociations avec les gouvernements des pays industrialisés et avec les organismes financiers internationaux ou les banques de commerce, selon le cas, afin de:
- 1) Mettre en place des mécanismes permettant à nos pays de bénéficier des décotes pratiquées pour les créances mises sur le marché, avec la réduction que cela signifie pour le service de la dette respective.
- 2) Renforcer les mécanismes de compensation des fluctuations échappant au contrôle des pays débiteurs, comme c'est le cas pour les taux d'intérêt. Mécanismes qui ne peuvent en aucun cas être conditionnés.
- 3) Coordonner les efforts pour une diversification des engagements des organisations financières internationales et obtenir d'elles la définition d'une nouvelle politique de flux financiers nets à destination des pays en développement. En particulier:
- réviser les politiques du Fonds monétaire international de façon à garantir un ajustement dans la croissance;

- obtenir de la Banque mondiale qu'elle joue un rôle actif conforme à sa nature de banque de développement, par l'élaboration de mécanismes nouveaux pour le règlement du problème de la dette, parmi lesquels il faut inscrire la capacité d'accorder des garanties;
- maintenir le caractère multilatéral de la Banque interaméricaine de développement dans la prise de décisions, et obtenir qu'elle dispose des ressources permettant sa contribution nette au financement extérieur de la région.
- 4) Détacher l'attribution et le débours des crédits de la Banque commerciale des accords avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.
- 5) Faire objection aux conditions croisées dans les programmes financiers avec les organisations multilatérales, ainsi qu'à l'établissement de conditions préalables dans les négociations avec le Club de Paris.
- 6) Proposer aux gouvernements des pays créditeurs d'adopter des formules d'allègement de la dette contractée auprès de leurs organisations officielles de crédit à l'exportation, afin d'éviter l'apparition de flux nets négatifs de la part de nos pays. A titre complémentaire, favoriser un assouplissement des normes et règlements applicables qui rende possible l'adoption de solutions innovatrices dans le problème de l'endettement extérieur.
- 7) Obtenir que les pays à moindre développement relatif de la région bénéficient de conditions particulièrement favorables dans la négociation de leur dette extérieure, en plus de celles prévues pour les pays latino-américains.
- 8) Assurer, dans le cadre du "round" Uruguay, le lien entre le paiement des obligations financières et l'accès au marché international pour les exportations des pays débiteurs.
- 43. Les négociations se dérouleront dans le cadre d'une coordination et consultation permanentes entre nos gouvernements. En cas de non concrétisation opportune des avances faites, certains pays, en fonction de leur contexte propre, pourront se voir dans l'obligation de prendre des mesures unilatérales de limitation du service de la dette proportionnellement à leurs impératifs de développement. Sur ce point nous nous déclarons solidaires des pays qui, dans l'exercice de leur souveraineté, prennent des mesures pour limiter le service de leur dette à leur capacité de paiement.

Commerce international

- 44. Nous sommes tombés d'accord sur le renforcement des procédures permanentes de consultation et de concertation pour harmoniser nos points de vue concernant les négociations commerciales internationales du "round" Uruguay. Nous nous proposons de joindre nos efforts pour obtenir le respect des engagements qui ont été souscrits par les pays industrialisés dans la Déclaration de Punta del Este (6), en particulier en ce qui concerne la suppression des barrières protectionnistes et des subventions agricoles. Nous pensons également que les négociations de ce "round" contribuent au règlement des problèmes monétaires et de financement du développement. Nous avons aussi décidé de renforcer la concertation entre nous pour que les résultats des négociations sur les services, la propriété intellectuelle et l'investissement lié au commerce, ne portent pas préjudice au développement autonome des secteurs productifs de nos pays. Nous réaffirmons que le principe de traitement spécial et plus favorable pour les pays en développement doit être renforcé.
- 45. Nous nous engageons à agir conjointement pour refuser les décisions unilatérales prises sur la base de lois internes ou d'une politique de force, et à lutter pour qu'un système commercial renforcé fasse respecter ses normes et principes comme condition déterminante de la sécurité économique et de la souveraineté de nos pays. Nous sommes de même opposés à l'exigence de facilités commerciales unilatérales de la part des pays de la région comme condition d'obtention d'un financement extérieur.

Intégration régionale

- 46. L'intégration régionale est un engagement politique d'une extrême importance pour nos pays et un instrument de changement et de modernisation qui doit inclure la participation active de tous les agents économiques et sociaux.
- 47. Nous sommes parfaitement conscients de l'urgente nécessité de renforcer l'intégration et la coopération régionales. Nous sommes décidés à les inclure dans nos projets politiques nationaux. L'intégration est le moyen indispensable d'une participation accrue de la région aux relations internationales, par élargissement de sa capacité de négociation avec des tiers.

- 48. Nous prenons l'engagement de renforcer les processus d'intégration déjà en cours entre nos pays, et d'appuyer les autres qui se font jour dans la région. Nous devons être particulièrement attentifs aux mécanismes de coopération et d'intégration entre nos pays qui tendent à répondre aux besoins sociaux primaires de nos peuples. Nous avons décidé d'approfondir les initiatives de coopération entre nos pays, d'élargir et de diversifier nos relations commerciales, y compris la substitution des importations provenant de l'extérieur de la région. Il est également nécessaire de mettre à profit les possibilités de complémentarité économique. Dans ce but nous favoriserons les modes de financement et de paiement allant dans le sens de l'intégration régionale.
- 49. L'ensemble de ces mesures permettra la création graduelle et progressive d'un espace économique élargi dans la région, dont le but ultime est un Marché commun latino-américain.
- 50. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de contribuer à un meilleur fonctionnement des organismes latino-américains de coopération et d'intégration, ainsi qu'à une coordination plus efficace, avec une définition claire de leurs aires d'opération.
- 51. Nous reconnaissons par ailleurs qu'il convient, pour les pays latino-américains, de trouver par la coopération des solutions au problème de la dette inter-régionale. Nous attachons une grande importance à la mise en route du programme latino-américain d'assistance technique et d'échange d'informations en matière de dette extérieure, tel qu'il a été approuvé dans l'Accord de Cartagena (7).
- 52. Nous avons résolu d'impulser un programme d'association et coopération scientifiques et technologiques, par addition des capacités nationales publiques et privées, pour favoriser la mise en place autonome de technologies en secteurs prioritaires, en particulier les technologies avancées.
- 53. Ce programme comportera des actions conjointes, en particulier en matière de formation professionnelle, de coordination de réseaux nationaux d'information scientifique et technique, d'utilisation maximale et coordonnée des programmes des organisations internationales, et d'élaboration de projets conjoints de coopération.
- 54. Nous considérons notre patrimoine culturel comme un élément indispensable de la personnalité latino-américaine, qui nous permet de nous insérer dans les réalités complexes du monde moderne sans perdre nos racines historiques. Ce patrimoine nous permet également de consolider la démocratie comme mode de vie et système de valeurs. Nous prenons l'engagement de faire que l'intégration culturelle dynamise le développement global et la modernisation de nos sociétés.
- 55. Vu le rôle essentiel de nos sociétés dans la promotion de la culture, nous nous efforcerons d'adopter des législations nationales en faveur de la production de biens culturels, en incitant les secteurs productifs à investir en ce domaine, ce qui permettra une meilleure connaissance entre nos peuples et une intensification des échanges en matière de culture et d'éducation.
- 56. Nous avons convenu, en matière éducative, de favoriser les échanges d'expériences sur l'alphabétisation et les différents degrés d'enseignement. De développer également des expériences conjointes dans le domaine, par exemple, de la recherche, de la formation professionnelle et de l'édition.
- 57. Conscients de l'importance du rapprochement en matière de culture et d'éducation comme moyen d'intégration régionale, nos gouvernements prendront l'initiative, sur le plan de la culture, d'actions de préservation et d'enrichissement du patrimoine historique et naturel, et d'opérations médiatiques pour une meilleure connaissance des valeurs de la région. Il sera également procédé au resserrement des liens et au renforcement de la coopération en matière de création artistique et culturelle. Nos gouvernements y appliqueront les moyens financiers suffisants.
- 58. L'encouragement de la culture et de l'éducation au niveau régional sera favorable à un régime de libertés dans lequel puisse fleurir l'expression authentique de nos peuples, se raffermir les cultures populaires et traditionnelles, se proposer un accès grandissant de tous les groupes sociaux aux biens de la culture, de l'art, du patrimoine et de l'éducation à tous ses niveaux.

⁽⁷⁾ Cf. DIAL D 972 (NdT).

- 59. Enfin, nous avons donné des instructions aux ministres des relations extérieures pour qu'ils examinent, lors de leur prochaine réunion à Cartagena (Colombie), un ensemble de perspectives de coopération qui découlent de cet "Engagement d'Acapulco pour la paix, le développement et la démocratie" que nous signons aujourd'hui.
- 60. Encouragés par les résultats prometteurs de cette première réunion de huit présidents latinoaméricains, nous avons convenu de nous réunir à nouveau, en Uruguay, au cours du second semestre de 1988.

Acapulco, Mexique, le 29 novembre 1987

Raúl Alfonsín président de la République argentine José Sarney président de la République fédérative du Brésil Virgílio Barco président de la République de Colombie Miguel de La Madrid président des Etats-Unis mexicains Eric Arturo Delvalle président de la République de Panama Alán Garcia président de la République du Pérou Julio Maria Sanguinetti président de la République orientale de l'Uruguay Jaime Lusinchi président de la République de Venezuela

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 330 F - Etranger 390 F - Avion 460 F Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441